Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère) Hélicoptères de France - Base de Gap - Dominique HEIB Tel : 06.16.80.20.19

Aéronef (type couleur immatriculation) Ecureuil AS350 B3 Bleu et Blanc F-HHBG

Bénéficiaire (nom + téléphone) Ref Souffles - Ref Chabournéou - FFCAM - GAEC du Contadin

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
24/06/21	Villar Loubière	Refuge des Souffles	7	2	2	1 Pax + 7 Charges Refuge / 1 Pax + 2 Charges CAF
	Gioberney	Refuge Chalance		1	1	CAF
	Gioberney	Refuge Pigeonnier		1		CAF
	Gioberney	Refuge Vallonpierre		2		CAF
	Gioberney	Refuge Chabournéou	5		1	REFUGE

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE AU SECTEUR CHAMPSAUR/VALGAUDEMAR

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 332 / 2021

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 21/06 / 2021

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE
Directeur du Parc national des Ecrins

Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère) Hélicoptères de France - Base de Gap - Dominique HEIB Tel : 06.16.80.20.19

Aéronef (type couleur immatriculation) Ecureuil AS350 B3 Bleu et Blanc F-HHBG

Bénéficiaire (nom + téléphone) Ref Souffles - Ref Chabournéou - FFCAM - GAEC du Contadin - Ref Olan

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
24/06/21	Les Borels	Vallon de Valestrèche		1		1 Cabane Pastorale GAEC du Contadin
	La Chapelle en Valgo	Refuge de l'OLAN	4		1	Refuge de l'OLAN
						COPIE AU SECTEUR CHAMPSAUR/VALGAUDEMAR

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 332/ 2021

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 21/06 / 2021

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE
Directeur du Parc national des Ecrins